

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 MAI 2017

DATE DE CONVOCATION : 05 MAI 2017

N°2017-04-01

Conseillers en exercice : 63  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 56  
Conseillers votants : 50  
Dont pouvoirs : 2

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2017 et le 11 mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Val des Vignes, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - BARRET : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BOISBRETEAU : M. BERNATET Rolland - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : M. BOUTIN Christian - COTEAUX DU BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard - ETRIAIC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LACHAISE : M. BLUTEAU Jacky - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAGARDE SUR LE NE : M. DESMORTIER Joël - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-LEGER : Mme BAUDINAUD Virginie - SAINT-MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINT-PALAIS DU NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)  
M. DELATTE Benoît (Barbezieux) a donné pouvoir à Monsieur CHAUVIN Thierry (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, Mme SOULARD Annick, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, M. ROBIN Eric, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. BONNAUD Pascal, Mme PARIS Marie-Nicole, M. de CASTELBAJAC Dominique.

**N°1 - Objet : Acceptation d'un don à destination de la médiathèque de la Communauté de Communes des 4B suite à la dissolution de l'association « Le nez dans les livres ».**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

Vu l'article L2242-1 du CGCT définissant l'obligation des collectivités de délibérer sur l'acceptation des dons et legs faits à leur égard ;

Considérant la réception du courrier de Madame Françoise Cordailat, ancienne Présidente de l'association «Le nez dans les livres » informant la collectivité de la dissolution de la-dite association et de son souhait de faire don du solde de son compte bancaire en faveur de la médiathèque intercommunale des 4B ;

Considérant que la Communauté de Communes des 4B a effectivement reçu un don par chèque d'un montant de 558.67 €.

Monsieur Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'acceptation du don précité.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- accepte le don précité pour un montant total de 558.67 € ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

*La recette sera imputée à l'article 7713 du budget culture, sport et loisirs.*

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : ... **15 MAI 2017** .....  
Publié ou notifié le : ..... **15 MAI 2017** .....  
Touvérac, le ..... **15 MAI 2017** .....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 12 mai 2017  
le Président,  
Jacques CHABOT.

